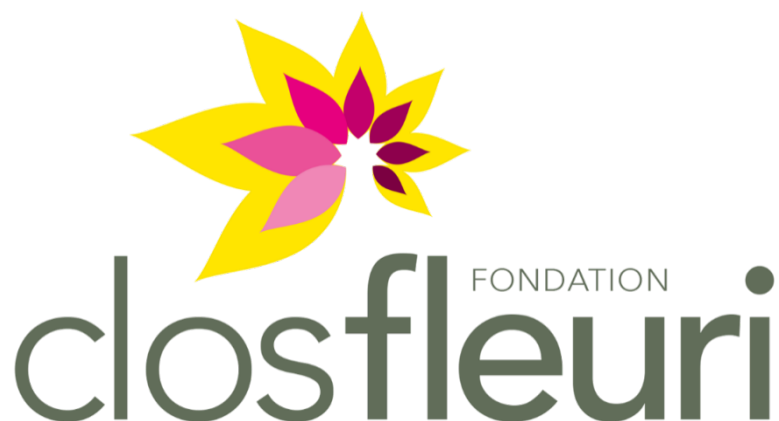


Secteur Ecole

Fondation Clos Fleuri



Directives et réglementations à l'attention des parents

À garder

Table des matières

➤ COLLABORATION PARENTS – ECOLE	3
PRINCIPE	3
RÉUNIONS ET ENTRETIENS.....	3
MATINÉES PORTES OUVERTES.....	4
➤ FÊTES À L'ECOLE	4
FÊTES DE L'ANNÉE	4
➤ A L'ATTENTION DES PARENTS.....	5
➤ RÈGLES DE VIE À L'ECOLE	6
DANS LES TRANSPORTS	6
A L'ECOLE.....	6
➤ ABSENCES ET MALADIES	7
ABSENCE EN RAISON DE MALADIE	7
JOURNÉES « JOKER »	7
LES DEMANDES DE CONGÉ.....	8
➤ SANTÉ.....	9
MEDICATION ET SOINS.....	9
HYGIÈNE	9
VACCINS	9
MALADIE CONTAGIEUSE.....	9
CONTRÔLE DENTAIRE.....	10
ÉDUCATION SEXUELLE.....	10
CATÉCHÈSE (CATÉCHISME).....	10
POUX	10
VERRUES.....	10
ACCIDENT/URGENCE	11
➤ CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES.....	12
➤ DÉGÂTS.....	12
➤ LIENS.....	13
INFORMATIONS GÉNÉRALES	13
ACTIVITÉS SPORTIVES.....	13

➤ Collaboration Parents – Ecole

Principe

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation et de l'instruction de leurs enfants. Ils ont l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école, de leur faire respecter les horaires scolaires et de veiller à leur bon état de santé (alimentation saine, repos et sommeil suffisants).

L'Ecole veille à établir et préserver un esprit de collaboration et de confiance avec les parents. La réciprocité est souhaitable. Cet esprit de collaboration doit être privilégié et également dans les situations de parents séparés ou divorcés, afin que les 2 parents continuent de s'intéresser au parcours scolaire de leur enfant.

Réunions et entretiens

Soirée des parents

La soirée des parents à plusieurs buts :

- Informer les parents des nouveautés au sein de l'école
- Développer une thématique annoncée en début d'année scolaire
- Présenter les activités communes à tous
- Permettre aux parents de se rencontrer et d'échanger
- Répondre aux questions

Entretiens individuels

Les enseignants rencontrent tous les parents, afin de poser avec eux les objectifs du Projet de pédagogie individualisé (PPI) de l'élève. Ces séances, dites PPI, ont principalement lieu **au début des vacances d'automne**.

En fin d'année scolaire, les enseignants rencontrent à nouveau tous les parents, afin d'évaluer avec eux les objectifs du Projet de pédagogie individualisé (PPI) de l'élève.

Lorsqu'une difficulté se présente ou que des questions appellent un éclaircissement, les parents sont vivement encouragés à prendre contact

directement avec l'enseignant, la thérapeute ou encore la Responsable Ecole, le cas échéant, de fixer un rendez-vous pour un entretien. Ce dialogue et ces échanges directs se révèlent toujours très positifs.

Réunion de réseau

Le réseau est constitué des différents intervenants : parents, enseignants, thérapeutes internes ou externes, pédiatre, assistants sociaux, etc.

Il peut être demandé par chacun des intervenants à n'importe quel moment.

Matinées portes ouvertes

Si vous souhaitez venir observer votre enfant à l'école sur une matinée "portes ouvertes" merci de prendre contact avec l'enseignant référent afin de fixer une date durant l'année scolaire.

➤ Fêtes à l'Ecole

Fêtes de l'année

Chaque année, les familles sont invitées à partager des moments festifs. Par familles, nous entendons les parents, frères et sœurs vivant sous le même toit.

La première rencontre a lieu à l'occasion d'une célébration populaire, par exemple : Carnaval, Pâques, etc. Une invitation détaillée est transmise aux parents en temps voulu.

La deuxième, est la fête de fin d'année de l'Ecole qui a lieu le dernier jeudi de l'année scolaire en fin d'après-midi. Les familles, tous les intervenants de l'Ecole et l'équipe des transports sont cordialement invitées à participer à cette fête qui clôt généralement l'année scolaire sur une note festive.

Durant l'année, plusieurs activités sont organisées uniquement pour les élèves, afin de célébrer les fêtes traditionnelles du calendrier (St– Nicolas, Noël, Carnaval, Pâques ou les saisons).

➤ A l'attention des Parents

Nous remercions les parents de veiller à :

- S'informer quotidiennement des communications par le biais du cahier de communication de classe (devoirs, mots de communication, rappels, etc.) et de l'utiliser, ceci afin d'alimenter les retours que les élèves peuvent faire de leur week-end et d'entretenir le dialogue Ecole-Parents ;
- Signaler toute modification administrative (adresse, numéro de téléphone, situation familiale, etc.) à la Responsable Ecole ;
- Respecter rigoureusement les horaires de début et fin des cours et des transports, les dates de congés et de vacances scolaires ;
- Ne pas pénétrer dans l'école et ses dépendances (salle de gym, piscine, patinoire) pendant les cours, sauf autorisation de la Responsable Ecole ou arrangement directement avec l'enseignant pour des situations spéciales (retour de chez le médecin, etc.) ;
- Pour les récréations, nous conseillons des aliments peu sucrés afin de ménager les dents et la santé de votre enfant.
- Equiper votre enfant en fonction de la météo. La majorité des récréations se déroulent à l'extérieur et de ce fait, il est nécessaire que votre enfant soit habillé de façon adéquate.
- Ne pas rentrer dans la cour de l'école avec votre voiture privée. Vous pouvez la parquer derrière les voitures des enseignants devant le parc.

➤ Règles de vie à l'École

Dans les transports

Principe

Les élèves sont tenus d'avoir un comportement correct envers les conducteurs et leurs camarades, et de respecter les consignes de sécurité.

Le comportement à adopter est décrit dans la charte (GDE_5_5_4) éditée en 2015 par le SESAM et qui a été transmise aux parents pour signature.

A l'École

Tous les élèves de l'École, dans leurs mesures respectives, doivent se conformer aux quatre règles de vie suivantes :

- Je suis respectueux envers moi-même ;
- Je suis sécuritaire et prudent ;
- Je suis poli et respectueux envers les adultes et mes camarades ;
- Je respecte le matériel.

Si l'élève possède un portable, iPad ou iPod, il le pose dans une boîte spécifique qui sera mise dans la classe. Si c'est un outil pédagogique, seuls les enseignants et/ou thérapeutes peuvent donner leur aval.

L'accès à internet se fait uniquement avec l'autorisation de l'enseignant/du thérapeute et sous son étroite surveillance. Les élèves capables d'en comprendre le sens s'engagent à respecter une charte établie dans l'établissement.

L'élève ne peut prendre des photos ou faire des films qu'avec l'autorisation d'un enseignant/thérapeute.

Toute application de ces règles de vie amène félicitations et renforcements positifs sous différentes formes des divers intervenants.

Dans un but éducatif et compte-tenu de la compréhension de l'élève, un non-respect de ces règles amène diverses mesures réparatrices, cohérentes et porteuses de sens de la part de l'enseignant référent.

➤ Absences et maladies

Absence en raison de maladie

Par respect pour les autres élèves (et surtout les élèves particulièrement fragiles au niveau de leur santé) et le personnel intervenant, **un élève présentant des symptômes de maladie** (toux, fièvre, conjonctivite, maux divers) **ne peut pas venir à l'école**. Il en est de même pour toutes les affections transmissibles (rougeole, varicelle, bronchite, gastro-entérite, etc.).

En cas de maladie, de visite chez le médecin ou pour toute autre absence légitime de votre enfant, veuillez avertir l'enseignant avant le début des cours, aviser votre transporteur attitré (aller-retour) ainsi que les thérapeutes externes à l'Ecole qui prennent en charge votre enfant.

A partir de 5 jours d'absence pour cause de maladie/accident, un certificat médical est demandé.

Journées « Joker »

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant **4 demi-jours** de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a). Dans ce cadre, les 4 demi-jours ne peuvent **pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire**.

Ils peuvent être cumulés, soit un total de 2 jours au maximum. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins **une semaine à l'avance**.

Les demandes de congé

Les demandes de congé doivent être faites :

- **par écrit** le plus tôt possible et avant de prendre des dispositions à la Responsable de l'Ecole (pia.maillefer@clos-fleuri.ch). Ce congé n'est pas un droit à des vacances supplémentaires, mais limité à des circonstances justifiées. La décision sera prise par la Direction.

Au-delà de 20 jours, les demandes doivent être faites par écrit auprès de l'Inspectorat scolaire, à Monsieur Maradan, Rue de l'Hôpital 3, Case Postale, 1701 Fribourg. Une copie à Mme Pia Maillefer sera nécessaire. Vous pouvez l'adresser à la Fondation Clos Fleuri, Secteur Ecole, Rue de Vevey 230, 1630 Bulle.

➤ Santé

Médication et soins

Un formulaire « questionnaire médical » vous sera fourni pendant les vacances d'été. Merci de le faire remplir par le médecin traitant de votre enfant et de nous le retourner idéalement pour le début de l'année scolaire 2022-2023 ou au plus tard à la mi-octobre.

Par ailleurs, il est très important de communiquer à l'enseignant référent ou à l'infirmière tout changement de traitement médicamenteux ou tout autre soin, et ceci tout au long de l'année scolaire.

Hygiène

Les parents doivent nous fournir les couches ou protections pour les changes si leur enfant en porte, ainsi que des serviettes hygiéniques pour les filles réglées.

Des maillots de bain adaptés sont également obligatoires pour la participation à la piscine pour les élèves incontinents.

Nous demandons que votre enfant vienne à l'école avec des habits propres et adaptés à sa taille.

Pour les parents, chez qui l'hygiène corporelle de leur enfant pose problème, nous pouvons essayer de vous aider à trouver des solutions. Pour ceci, veuillez prendre contact avec l'enseignant de votre enfant.

Vaccins

En début de 9H, le pédiatre propose, selon les directives du médecin cantonal, des vaccins contre l'HPV, l'hépatite B, et un rattrapage éventuel pour le ROR (rougeole-oreillons-rubéole), DiTe (diphtérie-tétanos).

Maladie contagieuse

En cas de maladie contagieuse, l'élève revient en classe uniquement lorsqu'il n'est plus contagieux et que son état général le permet.

Contrôle dentaire

Un contrôle chez le dentiste scolaire vous sera proposé une fois par année. Il est obligatoire, sauf si une attestation du médecin-dentiste traitant est donnée à l'enseignant.

Éducation sexuelle

Durant la scolarité obligatoire, des cours d'éducation sexuelle sont proposés sur demande de l'enseignant. Ces cours sont dispensés par des intervenants du Planning Familial au bénéfice d'une formation spécifique.

Catéchèse (catéchisme)

La catéchèse s'adresse aux élèves de la 3H à la 11H à la demande des parents. Ils sont dispensés par des intervenants, au bénéfice d'une formation spécifique, du Centre œcuménique d'animation pastorale spécialisée (COESP). Les élèves qui le souhaitent sont préparés aux différents sacrements : baptême, première communion, confirmation.

<https://www.cath.ch/newsf/une-equipe-dynamique-au-service-des-personnes-avec-handicap/>

Poux

Afin d'éviter les propagations de poux, il est conseillé d'avertir l'enseignant au plus vite et d'entreprendre un traitement immédiat que vous trouverez en pharmacie.

Dès qu'une information concernant les poux est distribuée, il est important d'effectuer un contrôle systématique auprès de chaque élève.

Le site du service du médecin cantonal concernant ce problème :

www.fr.ch/smc/fr/pub/medecine_scolaire/poux_et_gale.htm

Verrues

Veuillez, s'il vous plaît, contrôler régulièrement les pieds de vos enfants et effectuer un traitement si nécessaire.

Accident/urgence

Lors d'un accident ou en cas d'urgence, la Responsable Ecole et les enseignants se réservent le droit de transférer l'élève blessé vers l'hôpital le plus proche (Riaz ou autre si sortie). Les parents sont prévenus immédiatement après l'appel des secours au numéro de téléphone donné à l'enseignant et faisant partie des dossiers de l'élève.

➤ Contributions financières

La fréquentation des classes, les transports scolaires, les moyens d'enseignement et le matériel scolaire sont gratuits.

Le repas de midi est facturé à raison de CHF 9.50 lors de la présence de l'élève et est à charge des parents.

Suite à un arrêt du Tribunal fédéral en vertu de la gratuité de l'école, aucune participation ne sera demandée aux familles pour les camps et le matériel scolaire. Il pourrait cependant arriver que certaines activités optionnelles entraînent une éventuelle demande de participation de votre part.

➤ Dégâts

Tous les dégâts, volontaires ou involontaires, mobiliers ou immobiliers (tels que vitres, portes, stores, matériel scolaire, livres de la bibliothèque, etc.) sont facturés à leur auteur, respectivement aux parents.

Les atteintes corporelles sont également à la charge des parents par le biais de leur assurance personnelle.

Les nettoyages nécessaires à l'hygiène et occasionnés par les salissures (vomi, selles) à la piscine sont à la charge des parents.

Dès lors, nous vous conseillons de contracter une assurance responsabilité civile privée (RC).

➤ Liens

Informations générales

Fribourg pour tous (Bureau qui a pour mission d'orienter vers les services d'aide professionnelle)

<http://www.fr.ch/fpt/fr/pub/index.cfm>

Insieme fribourg

<http://www.insieme-fr.ch/fr/>

Pro Infirmis

<http://www.proinfirmis.ch/fr/home.html>

Infos maladies rares CHUV (Infos sur maladies rares + orientation des patients, des proches, des professionnels vers les consultations spécialisées en Suisse Romande + ressources utiles)

<https://www.info-maladies-rares.ch/>

Activités sportives

Voici les liens, par ordre alphabétique, de quelques associations qui proposent des activités sportives adaptées :

Go Tandem

<http://www.differences-solidaires.ch>

Groupe de scouts Arlequin

<http://www-prod.scoutsfribourgeois.ch>

Fondation Cerebral

<http://www.cerebral-fr.ch/fr/>

Fondation Loisirs pour tous

<http://loisirspourtous.ch/>

Procap sport Marly

<http://www.procapmarly.ch/>

PluSport

<https://www.plusport.ch/fr/>

Sport handicap fribourg

<http://www.sh-fr.ch/fr/>